

STATION THERMALE CLASSEE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Dominique ROULLIER

Profession : secrétaire de l'association Barbazan Pétanque

Domicilié(e) : BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Thermes de Barbazan.

Du 03 juillet 2020 à 08 heures 00

Au 03 juillet 2021 à 21 heures 00

Pour le motif Coupe de France de Pétanque, au parc des Thermes

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 03 juin 2021

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Dominique ROULLIER , BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 03 juillet 2020 à 08 heures 00

Au 03 juillet 2021 à 21 heures 00

Pour le motif Coupe de France de Pétanque, au parc des Thermes à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 03 juin 2021

Le Maire



Pour le Maire
 Adjoint délégué